

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

## Délibération N°20260215

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Bessé sur Braye en séance publique sous la Présidence de Monsieur LEROY Michel.

### Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, GUIBERT Cédric, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires,
18 février 2026	
Date d'affichage	
18 février 2026	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 34 Votants : 37	

### Étaient excusés :

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à M. LEDIEU Christophe  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MERCIER Marc donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. CHÉRON Michel  
M. FOUCAULT Yves  
M. JAMOIS Xavier  
M. PARIS Hubert  
M. POTTIER Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20260226-20260215-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET 2026**  
**PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION ET A LA PERENNISATION DE MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS**  
**Autorisation d'engagement et crédits de paiement**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°20240314 du 28 mars 2024, ouvrant l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement pour le programme d'accompagnement à la création et à la pérennisation de maisons d'assistants maternels,

Vu la délibération n°20250216 du 27 février 2025, modifiant le montant de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement, pour le programme d'accompagnement à la création et à la pérennisation de maisons d'assistants maternels,

Monsieur le Président rappelle le projet et explique qu'il convient de modifier le montant de l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement annuels, et la durée, comme suit :

Numéro de l'autorisation d'engagement	Libellé	Montant de l'autorisation d'engagement	Crédits de paiement			
			2024	2025	2026	2027
2024-1	Programme d'accompagnement à la création et à la pérennisation de maisons d'assistants maternels	51 000 €	- €	17 000 €	27 000 €	7 000 €
	<i>pour rappel, AE/CP du 27/02/2025</i>	96 000 €		48 000 €	48 000 €	
	<i>pour rappel, AE/CP du 28/03/2024</i>	120 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	

**Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 36 voix POUR, 1 ABSTENTION :**

- **MODIFIE** les montants de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement, et la durée, tels qu'exposés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

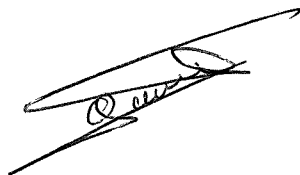
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 février 2026

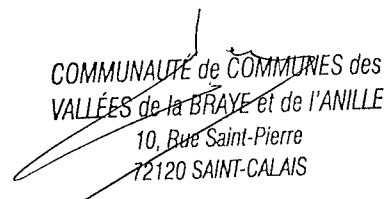
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Renaud GAUTHIER



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS